

Arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux pluies abondantes survenues les 9 et 10 septembre 2004, dans plusieurs municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le décret n° 1383-2003 du 17 décembre 2003 par lequel le gouvernement a établi, en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), le Programme général d'aide financière lors de sinistres destiné à compenser les préjudices subis par des particuliers, des entreprises, des organismes et des municipalités en raison d'un sinistre réel ou imminent;

VU que ce décret prévoit que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que des pluies abondantes sont survenues les 9 et 10 septembre 2004, dans plusieurs municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que ces événements d'origine naturelle apparaissent constituer un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT que des résidences principales ainsi que des infrastructures municipales ont subi des dommages attribuables à ces pluies abondantes;

ARRÊTE CE QUI SUIIT :

Est mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres établi par le décret n° 1383-2003 du 17 décembre 2003 au bénéfice des sinistrés des municipalités indiquées à l'annexe jointe au présent arrêté, qui ont subi des préjudices en raison des pluies abondantes survenues les 9 et 10 septembre 2004.

Le ministre de la Sécurité publique,

Signé à Québec, le _____

<u>Municipalité</u>	<u>Désignation</u>	<u>Circonscription électorale</u>
<u>Région 01</u>		
Pohénégamook	Ville	Kamouraska-Témiscouata
Saint-Jean-de-Dieu	Municipalité	Rivière-du-Loup
<u>Région 03</u>		
La Malbaie	Ville	Charlevoix
Lac-Sergent	Ville	Portneuf
Portneuf	Ville	Portneuf
Québec	Ville	Charlesbourg Chauveau Jean-Lesage Jean-Talon La Peltrie Louis-Hébert Montmorency Taschereau Vanier
Saint-Léonard-de-Portneuf	Municipalité	Portneuf
Saint-Raymond	Ville	Portneuf
Saint-Ubalde	Municipalité	Portneuf
Sainte-Christine-d'Auvergne	Municipalité	Portneuf
<u>Région 04</u>		
Grandes-Piles	Village	Laviolette
Notre-Dame-de-Montauban	Municipalité	Portneuf
Saint-Roch-de-Mékinac	Paroisse	Laviolette
Saint-Tite	Ville	Laviolette

Région 04 (suite)

Trois-Rivières	Ville	Champlain Maskinongé Trois-Rivières
----------------	-------	---

Région 05

Stanstead	Canton	Orford
-----------	--------	--------

Région 06

Montréal	Ville	Acadie Anjou Bourassa-Sauvé Bourget Crémazie D'Arcy-McGee Gouin Hochelaga-Maisonneuve Jacques-Cartier Jeanne-Mance – Viger LaFontaine Laurier-Dorion Marguerite-Bourgeoys Marquette Mercier Mont-Royal Nelligan Notre-Dame-de-Grâce Outremont Pointe-aux-Trembles Robert-Baldwin Rosemont Saint-Henri – Sainte-Anne Saint-Laurent Sainte-Marie – Saint-Jacques Verdun Viau Westmount – Saint-Louis
----------	-------	---

Région 07

Gatineau	Ville	Chapleau Gatineau Hull Papineau Pontiac
----------	-------	---

Région 07 (suite)

L'Ange-Gardien	Municipalité	Papineau
Val-des-Monts	Municipalité	Papineau

Région 13

Laval	Ville	Chomedey Fabre Laval-des-Rapides Mille-Îles Vimont
-------	-------	--

Région 14

Chertsey	Municipalité	Bertrand
Notre-Dame-de-la-Merci	Municipalité	Bertrand
Rawdon	Municipalité	Rousseau
Saint-Damien	Paroisse	Berthier
Saint-Donat	Municipalité	Bertrand

Région 15

Amherst	Canton	Labelle
Gore	Canton	Argenteuil
Lac-Supérieur	Municipalité	Labelle
Mont-Tremblant	Ville	Labelle
Prévost	Ville	Prévost
Saint-Jérôme	Ville	Prévost
Saint-Sauveur	Ville	Bertrand
Sainte-Adèle	Ville	Bertrand